

RCS : PAU
Code greffe : 6403

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PAU atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00392
Numéro SIREN : 491 529 855
Nom ou dénomination : A LIENOR

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2018 sous le numéro de dépôt 14165

A'LIENOR
Société par actions simplifiée au capital de 275.632.000 euros
Siège social : Immeuble Europa Premium – 4, Rue Johannes Kepler 64000 Pau
491 529 855 R.C.S. PAU

PROCES-VERBAL DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES
DU 27 AOÛT 2018

L'an deux mil dix-huit,
le lundi vingt-sept août à neuf heures,

les soussignées :

- Société **EIFFAGE**, Société anonyme au capital de 392.000.000 euros, dont le siège social est 3/7 Place de l'Europe – 78140 Vélizy-Villacoublay, inscrite 709 802 094 RCS Versailles, représentée par M. Benoît de RUFFRAY, Président Directeur Général,
- Société **SANEF**, Société Anonyme au capital de 53.090.461,67 euros, dont le siège social est situé 30, Boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux, inscrite 632 050 019 RCS Nanterre, représentée par M. Arnaud QUEMARD, Directeur Général,

seules associées de la Société A'LIENOR, Société par actions simplifiée au capital de 275.632.000 euros dont le siège social est Immeuble Europa Premium – 4, Rue Johannes Kepler 64000 Pau, immatriculée 491 529 855 RCS Pau,

ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes portant sur :

- Changement de Président ;
- Démission et nomination d'un membre du Comité de Direction ;
- Modification des articles 15-2 "Comité de Direction" et 15-3 "Délibération du Comité de Direction" des statuts ;
- Suppression des articles relatifs aux statuts constitutifs ;
- Pouvoirs.

Monsieur Benoît de RUFFRAY est nommé Président de séance.

Le Président de séance déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues et diverses observations, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des Associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Olivier LOISSON de GUINAUMONT de ses fonctions de Président de la Société, à compter de ce jour, décide de nommer en remplacement Monsieur Philippe NOURRY demeurant 102, Chemin de la Courtille – 69110 Sainte Foy les Lyons, en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2020 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Monsieur Philippe NOURRY, ici présent, déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des Associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Marc LEGRAND de ses fonctions de membre du Comité de Direction, décide, sur proposition de la Société EIFFAGE, de nommer Monsieur Olivier LOISSON de GUINAUMONT, demeurant 1, Allée des Sapins – 64320 Bizanos, en qualité de nouveau membre du Comité de Direction.

Monsieur Olivier LOISSON de GUINAUMONT est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit pour une période de trois années prenant fin à l'occasion de l'assemblée générale appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Olivier LOISSON de GUINAUMONT a déclaré par avance accepter ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des Associés décide de compléter le premier paragraphe de l'article 15-2 "Comité de Direction" des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit :

"La Société comprend un Comité de Direction composé de cinq membres au moins et de treize membres au plus, dont le Président."

Le reste de cet article demeurant inchangé.

Par ailleurs, la collectivité des Associés décide également de supprimer le quatrième paragraphe de l'article 15-3 "Délibération du Comité de Direction" des statuts, devenu sans objet.

Le reste dudit article demeurant inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

La collectivité des Associés décide de supprimer les articles 28 à 33 des statuts de la Société, articles des statuts constitutifs devenus sans objet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



CINQUIEME RESOLUTION :

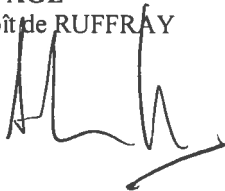
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Des décisions ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour être retranscrit sur le registre des décisions des Associés.

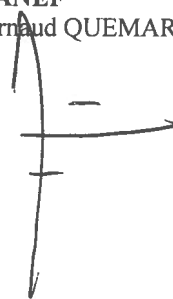
EIFFAGE

Benoît de RUFFRAY



SANEF

Arnaud QUEMARD



Philippe NOURRY

"Bon pour acceptation de fonctions"

Bon pour acceptation de fonctions

